



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2024 À 18 H 00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal est arrivé à 18 h 01 ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

06-151-24	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 25 juin 2024. Il est 18 h 01.

Adoptée à l'unanimité.

06-152-24	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

- 06-151-24 Ouverture de la séance
06-152-24 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Services techniques**

- 06-153-24 Octroi de contrat - Réaménagement de l'aire de jeu et aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais

4. Ressources humaines

- 06-154-24 Discussion ressources humaines

5. Dépôt de documents**6. Levée de la séance**

- 06-155-24 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 1 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 18 h 02 et s'est terminée à 18 h 04 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que l'ordre du jour sera projeté? - Est-ce possible de me parler du parc Aumais?

3. SERVICES TECHNIQUES

06-153-24	Octroi de contrat - Réaménagement de l'aire de jeu et aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais
------------------	---

ATTENDU

la résolution numéro 04-098-23 octroyant un contrat à la firme Agence Relief Design des services professionnels en architecture de paysage et génie civil, mécanique et électrique, pour la préparation d'un concept d'aménagement paysager, de plans et devis d'exécution et le suivi de réalisation pour le réaménagement de l'aire de jeux existante et l'aménagement d'une aire de jeux dans le parc Aumais ;

ATTENDU

la résolution numéro 05-120-24 rejetant l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre du premier (1^{er}) appel d'offres public pour le réaménagement de l'aire de jeu et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais, annulé en raison d'une erreur technique dans le bordereau de soumission ;

ATTENDU QU'

un deuxième (2^e) avis d'appel d'offres public a été publié le 15 mai 2024 sur SEAO pour le réaménagement de l'aire de jeu et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 12 juin 2024, trois (3) soumissions ont été reçues ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme reçue est celle de l'entreprise *Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)*, au montant de 1 238 541,74 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation de M. Yannick Pilon, architecte paysagiste, associé de la firme *Agence Relief Design* datée du 13 juin 2024 à l'effet d'octroyer le contrat à *Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 238 541,74 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux loisirs de la Ville d'entériner la recommandation pour l'octroi du contrat à l'entreprise *Aménagement Sud-Ouest* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur aux loisirs de la Ville ;

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeu et aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc Aumais à l'entreprise *Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 238 541,74 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER la dépense nette d'un montant total de 1 130 953,69 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 852, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation le 11 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

4. RESSOURCES HUMAINES

06-154-24	Discussion ressources humaines
------------------	---------------------------------------

ATTENDU l'absence pendant au moins cinq (5) jours consécutifs de travail de l'employé no 563 sans avis ou excuse raisonnable ;

ATTENDU toutes les circonstances de cette affaire ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

D'ENTÉRINER la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé no 563, à compter du 26 juin 2024, en application de l'article 18.03 de la convention collective applicable à l'employé no 563 ;

D'AUTORISER le directeur général à donner effet à la présente résolution ;

DE DONNER instruction au directeur général d'acheminer copie de la présente résolution à l'employé no 563.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-155-24	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 08.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-294871 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-294870 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 25 Juin 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 28 juin 2024.

Me Paola Hawa, maire

Me Caroline Plourde, greffière